



Séance du 25 Mars 2021

**METROPOLE DE LYON
COMMUNE DE SAINT GENIS LES OLLIERES**

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de séance

Approuvé lors de la séance du 13 Avril 2021

MEMBRES PRÉSENTS : Clémence ATTANASIO, Martine BERNIER, Françoise BOUVIER, Céline CUCUMEL, Marine EVRARD, Myriam MAZARD, Solange PAOLI, Martine PEREZ, Joëlle ROCHE, Carole SCHIEPAN, Dominique SINAY, Anne Sophie SUCHEL-JAMBON.

Jean-Ludovic CHEVIKOFF, Jean-Pierre COCHARD, Thierry COUEDEL, Didier CRETENET, Joffrey DUPOIZAT, Xavier FAYOLLE, Pascal GUCHER, Serge LAFAURIE, Jean-Yves MARTIN, Martin MAVOUNGOU, Pierre REBOURG, Vincent SMETS, Michel VERROQUET, Serge VIGNON.

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Anne CALENDRAS

pouvoir donné à

Clémence ATTANASIO

MEMBRES ABSENTS : néant

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT :

Joffrey DUPOIZAT et le Directeur Général des services en qualité de secrétaire auxiliaire.

L'an deux mil vingt et un, le 25 Mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Genis-les-Ollières, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni en session ordinaire en la salle Jean Bonnefond de l'Escale sous la présidence de Didier CRETENET, Maire.

M. le Maire procède comme à chaque début de séance du conseil à la désignation du secrétaire de séance. M. le Maire propose que Joffrey DUPOIZAT assure cette fonction et propose **un vote : unanimité.**

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

M. le Maire rappelle qu'il est obligatoire d'établir à chaque séance du Conseil Municipal un procès-verbal afin de rendre public les échanges de chaque séance de l'assemblée délibérante; que l'approbation du procès-verbal intervient lors de la séance suivante par les membres présents lors de la séance précédente ; que ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive ; qu'il convient dans ce cadre de soumettre pour adoption définitive le procès-verbal de la séance du 25 Février 2021.

Les modifications demandées par Anne CALENDRAS et Martin MAVOUNGOU ont été prises en compte.

En l'absence de questions et d'observations, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

2) Débat sans vote sur le Règlement Local de Publicité (RLP).

Après la présentation hors conseil et la mise à disposition du document présentant le projet métropolitain, il est rappelé qu'il n'existe pas de RLP métropolitain mais que 42 communes du territoire de la Métropole disposent d'un RLP communal ; que les 17 autres communes ne disposent pas de RLP local et que leur territoire est, par conséquent, soumis au règlement national de publicité défini par le code de l'environnement, ce qui est le cas pour la commune.

Pour harmoniser les règles en matière d'affichage extérieur au sein de l'aire métropolitaine, il est nécessaire de mettre en œuvre la procédure d'élaboration d'un RLP métropolitain. La procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) prévoit qu'un débat « sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) » doit être organisé au sein de l'organe délibérant de la Métropole et au sein des conseils municipaux et d'arrondissement des communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon. Le règlement local de publicité ne comporte pas de PADD mais le rapport de présentation du RLP doit définir les orientations et les objectifs en matière d'affichage extérieur, ce qui correspond aux mêmes éléments figurant dans un PADD de PLU. Il est donc cohérent d'organiser, même en l'absence formelle de PADD, un débat sur les orientations générales de règlement local de publicité au sein des organes délibérants de la Métropole, des communes et des arrondissements,

Le débat sans vote sur les orientations du projet RLP s'appuie sur un document préparatoire joint en annexe qui a pour but de permettre aux membres du conseil municipal de débattre des orientations politiques à l'échelle de l'agglomération. Ces orientations sont organisées autour des 3 grands objectifs adoptés par le conseil de la Métropole lors de sa séance du 15 décembre 2017, à savoir garantir un cadre de vie de qualité, développer l'attractivité métropolitaine, développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités

M. le Maire précise que ce dossier a été étudié en Conférence Territoriale des Maires du Val d'Yzeron.

Les remarques suivantes ont été faites :

- *Les panneaux d'information communaux ne sont pas concernés.*
- *Les publicités numériques à l'intérieur des vitrines n'entrent pas dans le cadre du RLP.*
- *La métropole s'interroge sur les publicités sur les façades, les bâches sur les bâtiments qui n'entrent pas non plus dans ce règlement. La CTM souhaite l'intégration de ces domaines.*
- *Les enseignes de mécénat autour des terrains de sport pourraient être autorisées.*

La commune a anticipé des actions sur ce domaine depuis 25 ans. On est passé de 25 à 30 panneaux d'affichage (4m sur 3m) à environ 6 aujourd'hui.

Les pré enseignes devraient être autorisées si l'activité n'est pas visible de la rue passante (Exemple de La Cascade à Saint Genis).

Michel VERROQUET, conseiller municipal demande si lorsque les magasins seront fermés l'extinction des enseignes sera bien réel.

M Le Maire répond que oui bien sûr les municipalités doivent donner l'exemple. Ce sera fait aussi sur les bâtiments publics.

Après en avoir délibéré, l'assemblée

- Prend acte après en avoir débattu des orientations générales du règlement Local de Publicité de la Métropole de Lyon.

- Propose 2 aménagements :

*** La possibilité pour des activités non visibles de la voie passante d'avoir des pré enseignes sur cette dernière.**

*** la possibilité d'étendre le mécénat en plus des arènes sportives aux établissements culturels.**

3) Approbation de la modification des statuts du SIVU Aquavert.

Serge VIGNON, Adjoint au cadre de vie, explique que le comité syndical du SIVU par délibération du 10 novembre 2020 a approuvé le lancement du projet de construction d'un nouveau centre aquatique ainsi que son plan de financement qui comprend des contributions communales. Pour permettre aux communes membres du SIVU de contribuer aux dépenses d'équipement une modification des statuts est nécessaire. Ces modifications visent l'actualisation du siège du syndicat (Parc Aquavert au lieu de piscine d'Alaï), le maintien de la contribution annuelle des communes pour couvrir les charges du syndicat (dépenses de fonctionnement et annuités d'amortissement des emprunts), l'ajout de la possibilité pour les communes de participer aux dépenses d'investissement dans le cas d'opérations d'envergure sur approbation des communes.

Jean Yves MARTIN, conseiller municipal demande si Aquavert nous appartient.

Serge VIGNON répond qu'effectivement avant nous étions locataires et maintenant propriétaires à hauteur des 4.82 % de notre participation.

En l'absence d'autres questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

4) Contributions d'investissement au SIVU Aquavert pour la période 2021-2025.

Serge VIGNON, Adjoint au cadre de vie, rapporte que le centre aquatique est géré par 5 communes : Lyon, Tassin La Demi-Lune, Francheville, Craponne et Saint Genis les Ollières selon une clé de répartition. Il accueille plusieurs publics (scolaires, clubs, associations, grand public). L'équipement a été construit dans les années 1971 et il présente des dysfonctionnements techniques importants. La surface de nage est devenue insuffisante et l'équipement ne répond plus aux normes d'accessibilité.

Le projet vise la construction de 3 bassins intérieurs, d'un bassin sportif, d'un bassin mixte, d'une patageoire et des équipements ludiques intérieur et extérieur puis la démolition de l'équipement actuel pour éviter toute rupture d'exploitation. Les travaux devraient durer 2 ans pour une ouverture fin 2024. Le coût du projet s'élève à 14 Millions € pour un coût total d'opérations de 21.5Millions €. Un emprunt à la caisse des dépôts est effectué. des terrains et 2 maisons seront vendus

Sur le projet de construction du centre aquatique les Maires membres du SIVU ont acté en octobre 2020 une participation globale au financement de l'opération de 4,5 M € dans la limite de 6M€. Les montants de participation communale s'appuient sur une clef de répartition basée sur la population. Il résulte de cette clef de répartition que la commune contribue à hauteur de 4.82% soit 216 900€ et au plus 289 200€ sur la période de 2021 à 2025.

Pierre REBOURG, conseiller municipal demande quel est le montant de l'emprunt.

Serge VIGNON précise qu'il est de 6.1 M€ maximum.

Martin MAVOUNGOU, conseiller municipal demande si la somme de 289000€ serait bien le maximum envisagé pour Saint Genis.

Serge VIGNON explique que les maires ont voté un montant maximal de 6M€ en octobre 2020 et donc effectivement une participation de 289000€ maximum pour Saint Genis..

Pascal GUCHER, conseiller municipal, demande ce qui se passera si le montant est dépassé.

Serge VIGNON rappelle que l'option de la méthode « Conception- réalisation » permet le respect du montant prévu ainsi que des délais sous peine de pénalités.

Michel VERROQUET, conseiller municipal, demande où se fera le stationnement lorsque les terrains du parking actuel seront vendus.

Serge VIGNON rapporte que le choix a été fait de ne pas interrompre l'activité pendant les travaux. Le nouvel établissement sera construit puis un nouveau parking sera bâti sur l'emplacement de l'ancien bâtiment.

En l'absence d'autres questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

5) Création d'un emploi de Directeur Adjoint des Services.

Didier CRETENET, Maire, rapporte qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

La nouvelle organisation générale des services institue depuis le 1 er janvier 2021 une Direction Adjointe des Services dont l'emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux;

Le recrutement étant en cours le grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel qui sera recruté ne peut être établi, toutefois il y a lieu de procéder à la création de l'emploi afin de permettre son pourvoi dans les meilleurs délais,

La création de cet emploi à temps complet prend effet à compter du 1 er avril 2021.

Cet emploi est susceptible d'être pourvu sur les grades d'attaché territorial ou d'attaché principal territorial.

Le tableau des effectifs sera actualisé.

Martin MAVOUNGOU, conseiller municipal, constate qu'il y a beaucoup de changements dans le tableau des effectifs. Y-a-t-il des postes en plus ?

M Le Maire expose que pour pouvoir nommer un agent sur un poste il faut le créer et cela doit être fait en Conseil Municipal. Ensuite on supprime les postes non pourvus et cela est fait dans le cadre du Comité Technique. Puis ensuite on modifie le tableau des effectifs

Martin MAVOUNGOU demande si ce tableau pourra être transmis à l'ensemble du conseil municipal lorsqu'il sera réactualisé.

M Le Maire répond par l'affirmative.

En l'absence d'autres questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

6) Création d'un emploi d'Assistant administratif.

Didier CRETENET, Maire, rapporte qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Dans le cadre de la nouvelle organisation générale des services instituée au 1^{er} janvier 2021 il convient de conforter les missions du service Ressources Humaines à hauteur de 17.50 heures hebdomadaires ainsi que celles du service Finances à hauteur de 17.50 heures hebdomadaires par un emploi d'assistant administratif à temps complet;

La création de cet emploi à temps complet prend effet à compter du 1^{er} avril 2021.

Cet emploi est susceptible d'être pourvu sur les grades d'Adjoint administratif territorial, d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le tableau des effectifs sera actualisé.

En l'absence de questions et d'observations, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

7) Création médiathèque .

Carole SCHIEPAN, Adjointe à la culture, rapporte qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au placement d'un fonctionnaire en disponibilité pour convenance personnelle, il convient pour pourvoir à son remplacement de créer un emploi de médiathécaire à temps plein. Le recrutement étant en cours de lancement, le grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel qui sera recruté ne peut être établi actuellement.

Le tableau des effectifs sera actualisé.

Pascal GUCHER, conseiller municipal, demande quel est le grade de l'agent en poste actuellement.

Michel VERROQUET précise qu'il s'agit d'un agent adjoint du patrimoine 2^{ème} classe.

En l'absence d'autres questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

8) Création d'un emploi d'Adjoint territorial administratif principal de 1ère classe.

Jean-Pierre COCHARD, Adjoint à l'urbanisme et au développement économique rapporte qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Suite à la mutation d'un fonctionnaire il convient de pourvoir les fonctions d'assistant administratif au sein du service Cadre de vie. Le recrutement est intervenu et le grade du fonctionnaire est établi (d'Adjoint territorial administratif principal de 1^{ère} classe).

La création de cet emploi à temps complet prend effet à compter du 1^{er} avril 2021.

Le tableau des effectifs sera actualisé.

Pierre REBOURG, conseiller municipal, demande si l'agent est déjà recruté.

M Le Maire rétorque que oui. Cet agent prendra ces fonctions au mois de mai 2021.

En l'absence d'autres questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité

9) Création d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet 21h/35h pour une période de 6 mois.

Carole SCHIEPAN, Adjointe à la culture, rapporte qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Dans le cadre de l'organisation de la 20^{ème} édition du Festival qui est prévue en septembre 2021 il convient de créer les fonctions d'assistant au festival au sein du service Culture,

La création d'un emploi de Rédacteur territorial à temps non complet 21h/35h pour une période de 6 mois est nécessaire. Cet emploi à temps complet prend effet à compter du 15 mars 2021.

Le tableau des effectifs sera actualisé.

Martin MAVOUNGOU, conseiller municipal, demande s'il s'agit d'un emploi temporaire, si le poste sera créé puis supprimé.

Carole SCHIEPAN répond qu'il s'agit d'un CDD de 6 mois qui se termine à la fin de la mission.

Martin MAVOUNGOU demande s'il est malgré tout inscrit dans le tableau des effectifs.

M Le Maire Précise que non, seuls les emplois permanents y figurent.

Vincent SMETS, conseiller municipal, s'interroge sur la tenue du festival étant donné la situation sanitaire.

Carole SCHIEPAN répond qu'en effet nous n'avons aucune garantie à l'heure actuelle. On prend des réserves avec les artistes invités. De plus en cas d'annulation nous pourrions avoir des aides de l'ETAT et interpellier la DRAC.

En l'absence d'autres questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité

10) Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'organisation de la 20 e édition du festival Changez d'Air.

Carole Schiepan, Adjointe à la Culture, indique que la commune organisera la 20ème édition de son festival de musiques actuelles « Changez d'Air » en septembre 2021. Ce festival s'inscrit dans les orientations politiques de la région Auvergne Rhône-Alpes et est donc éligible à l'appel à projets « aide aux festivals »,

Afin de réduire l'impact financier de ce projet sur le budget communal, il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, susceptible d'être allouée pour l'organisation de ce festival et à signer les actes afférents à la demande.

Pierre REBOURG, conseiller municipal, demande si on a une idée du montant de la subvention.

Carole SCHIEPAN explique que le cadre est peu précis pour l'instant. Les dossiers seront étudiés par une Commission.

Pierre REBOURG demande s'il faut être dans les premiers.

Carole SCHIEPAN réplique que non, c'est la commission qui jugera.

Solange PAOLI, adjointe au social, demande si on le saura avant le Festival.

M Le Maire précise que comme toute subvention elle sera versée après paiement des factures donc après le Festival.

Jean Yves MARTIN, conseiller municipal, demande ce qui se passera si le Festival est annulé. Devra-t-on rembourser la subvention ?

Carole SCHIEPAN informe que l'aide peut être suspendue mais que c'est à la discrétion des organismes qui essaient d'aider la Culture.

En l'absence d'autres questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité

11) Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du fonds d'investissement pour l'équipement et l'itinérance destiné à l'achat de matériel pour l'espace culturel « Escale ».

Carole SCHIEPAN, Adjointe à la Culture, explique que la commune dispose de l'espace culturel « Escale ». Cet équipement comprend notamment une salle dédiée au spectacle vivant. Cette dernière présente un sous-équipement en matériel qui ne permet pas d'organiser l'activité culturelle dans de bonnes conditions. Pour chaque spectacle nous faisons appel à un prestataire technique et nous louons du matériel.

Le fonds d'investissement régional pour l'équipement et l'itinérance est destiné à l'achat de matériel dédié à une activité artistique et culturelle professionnelle de création et/ou de diffusion. Ce fonds concerne exclusivement les champs du spectacle vivant à savoir la danse, le théâtre, les marionnettes, les contes, les musiques, les arts de la rue et les arts du cirque.

Le montant prévisionnel de l'équipement est estimé à 90 000€ TTC. L'exécution des travaux pourra se réaliser de façon pluriannuelle.

Afin de réduire l'impact financier de ce projet sur le budget communal, il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, susceptible d'être allouée pour l'achat de matériel et à signer les actes afférents à la demande.

Martine PEREZ, conseillère municipale, demande si un technicien communal pourrait se former ou s'il est préférable de faire appel à un technicien extérieur.

Carole SCHIEPAN explique que nous avons une convention avec la commune de Craponne pour la mise à disposition d'un régisseur qui intervient sur tous les spectacles, sur les résidences et les scolaires.

Martine PEREZ, demande comment cela se passerait s'il y avait plus de 70 H de spectacles. Pourrait-on augmenter le temps du régisseur.

Carole SCHIEPAN répond que ce serait envisageable.

Martine PEREZ, demande si c'est la même personne qui loue et qui installe.

Carole SCHIEPAN déclare qu'il existe des fiches techniques permettant de s'adapter à chaque situation. La société MK et le régisseur de Craponne gèrent la partie technique.

Martine PEREZ, demande si la prestation reste la même si on a besoin de plus de matériel.

Carole SCHIEPAN réplique qu'il y a une mutualisation du matériel et donc pas d'incidence financière dans ce cas.

Jean Yves MARTIN, conseiller municipal, demande qui s'occupe de la sécurité incendie.

Carole SCHIEPAN explique qu'il faut une formation sécurité spéciale le SIAP. Camille MUSILLIER la possédait et la personne qui lui succédera en est titulaire également.

Pierre REBOURG, conseiller municipal, demande si le matériel de la salle est fixe ou modulable.

Carole SCHIEPAN explique qu'un suivi du matériel a été mis en place. On en emprunte souvent à Craponne (Espace Eole).

Jean Yves MARTIN demande si le matériel à venir pourrait servir aux cérémonies officielles.

Carole SCHIEPAN rétorque qu'il ne serait pas forcément mobile.

Clémence ATTANASIO, conseillère municipale, demande s'il pourra servir aux associations.

Carole SCHIEPAN explique que la régie du bas est déjà mise à disposition des associations. Par contre celle du haut et le matériel associé ne pourra être utilisé qu'avec l'intervention d'un régisseur. La prestation du régisseur devra être payée. La location du matériel pourra être offerte.

Pascal GUCHER conseiller municipal demande si le matériel audiovisuel est concerné.

Carole SCHIEPAN rétorque que le vidéoprojecteur utilisé par le ciné-club n'est pas sur ce volet et que cette activité conservera le même fonctionnement qu'actuellement.

En l'absence d'autres questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité

12) Partenariat avec le Club de Tir de l'Ouest (CTO)

Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Adjoint à la sécurité, voirie et environnement, expose qu'il est de la compétence de la commune dans le cadre de la formation d'entraînement des agents de la police municipale de permettre deux Entraînements au Maniement d'Armes (EMA) par an pour respecter le tir annuel de cinquante cartouches, Pour ces raisons il est nécessaire de recourir à un centre de tir opérationnel certifié par le CNFPT, tant dans sa configuration que par les moniteurs diplômés encadrant ces séances,

Dans ces conditions un partenariat peut être conclu avec le Club de Tir de l'Ouest (CTO) sis chemin de Monchausson sur la commune de Sainte Consorce par voie de convention annexée à la délibération, qui précise notamment la tarification applicable.

La durée de la convention est d'un an renouvelable.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tout autre document nécessaire à sa mise en œuvre.

Pierre REBOURG conseiller municipal demande où se passent les séances.

Jean Ludovic CHEVIAKOFF explique qu'il s'agit d'un simple renouvellement de convention. Les séances se passeront donc comme auparavant à Sainte Consorce

En l'absence d'autres questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité

M. le Maire rapporte les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal sur le fondement de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

La commune a récupéré la charge de la gestion du SIVU de gendarmerie pour les années 2020 à 2026. Monsieur le Maire préside ce syndicat. La Commune assure les suivis techniques et financiers. Une subvention de fonctionnement de 20 000€ est attribuée à la commune. Exceptionnellement cette année Craponne assurera le suivi financier. 2 Fonctionnaires seront détachées pour ce travail et la subvention divisée entre les 2 communes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire donne la parole aux membres du conseil municipal qui souhaiteraient s'exprimer, et notamment à l'opposition qui a présenté des questions pour la séance.

En préambule M. le Maire tient à rappeler les règles de fonctionnement stipulées dans le règlement intérieur du Conseil municipal voté le 25 juin 2020.

- Selon l'article 5 de ce règlement, les questions des différents groupes doivent être envoyées au maire personnellement 48 heures avant le conseil municipal. Elles font l'objet d'un accusé de réception. Le non respect de ce délai peut entraîner leur report à la séance suivante.
- A Saint Genis on ouvre la parole au public en fin de séance ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes. Les questions du public doivent concerner uniquement les dossiers évoqués lors du conseil municipal en cours.

Ces rappels ayant été faits, M Le maire donne la parole aux membres du groupe « Agir ensemble ».

QUESTIONS DU GROUPE AGIR ENSEMBLE

Martin MAVOUNGOU assume la pleine responsabilité de ce retard et fera en sorte que cela ne se reproduise pas.

1 – Martin MAVOUNGOU, conseiller municipal, interroge sur la coupe des arbres dans un secteur en espace boisé classé (EBC) dans l'allée des amoureux. Une déclaration Préalable a été faite par le propriétaire. Sans réponse de la part de la Mairie dans les délais prévus, ce dernier a coupé les arbres. Pourquoi le propriétaire n'a-t-il pas eu de réponse dans les délais ?

Jean Pierre COCHARD, Adjoint à l'Urbanisme et à la vie économique, explique qu'une déclaration préalable a bien été déposée le 11 décembre 2020 concernant la demande d'abattage de 8 arbres qui penchaient dangereusement sur le chemin et risquaient de tomber. Selon l'article L 130-1 du code de l'urbanisme, l'abattage d'arbres en EBC doit faire l'objet d'une déclaration préalable, mais celle-ci n'est pas nécessaire pour les arbres présentant un danger.

Un constat a été effectué en présence des propriétaires. Une demande de preuve du mauvais état des arbres supplémentaires a été faite. Des arbres devraient être replantés pour les remplacer. Affaire à suivre.

2 – Martin MAVOUNGOU, conseiller municipal, déclare que la Métropole a présenté son projet de Réseau Express Vélo aux différentes communes.

En ce qui nous concerne, un axe important existe entre La Tour de Salvigny et Tassin via la route de Paris et second axe entre Marcy et Lyon via la route de Sain Bel et Tassin. Un axe bonus permettra de rejoindre la Route de Sain Bel en partant de Saint-Genis Les Ollières via la rue Georges Kayser. La Mairie soutient-elle la proposition de ce bonus dans les rencontres en cours avec la Métropole ?

M. le Maire rapporte qu'effectivement le déploiement du réseau vélo a été présenté en Conférence Territoriale des Maires. Il s'agit d'un réseau socle et de tracés alternatifs. Les axes Bonus n'avaient pas été présentés lors de cette réunion.

Martin MAVOUNGOU, conseiller municipal, précise qu'un courrier mentionnant les bonus avait été envoyé à tous les maires.

M Le Maire répond qu'effectivement mais qu'aucun axe n'a été identifié sur Saint Genis. On souhaiterait terminer les aménagements engagés (avenue Marcel Mérieux, jonction voie verte CCVI, rue Kayser...). Les axes bonus dépendent de la cagnotte du vice-président. C'est le réseau socle qui sera financé prioritairement par la Métropole.

Martin MAVOUNGOU remarque que ce projet bonus ne sera pas réalisé si la commune ne le soutient pas. L'intérêt est primordial pour les lycéens.

Jean Ludovic CHEVIKOFF réplique qu'il est évident qu'on le soutiendra si on nous le propose.

M Le Maire confirme que la desserte du lycée de Charhonnieres est importante. C'est le vice-président qui choisira à terme sur son enveloppe.

M le maire rencontrera M.BAGNON en mairie demain et ce sera l'occasion de lui exposer nos souhaits.

3 – M. VERROQUET, conseiller municipal, demande quel est l'état aujourd'hui de la procédure judiciaire engagée à l'encontre de la société Emalec ?

M Le Maire explique que le PDG de la société a été convoqué à la gendarmerie. La remise en état du site a été demandée et effectuée. Nous sommes en attente du retour du Procureur de la République.

4 - Pouvez-vous donner une information aux membres du conseil municipal sur la répartition de différentes aides aux acteurs économiques de la commune ?

Jean Pierre COCHARD, Adjoint à la vie économique, rapporte que 6 dossiers ont été examinés en Commission pour une aide de 500 € chacune.

La cagnotte est arrivée au montant de 8000 €. 80 % seront redistribués aux acteurs économiques et 20 % aux professions médicales. Le délai pour déposer les dossiers est le 20 Avril.

5 - Peut-on mettre en place une charte pour le fonctionnement des différentes instances de la commune ?

Clémence ATTANASIO, conseillère municipale, s'interroge sur le fonctionnement des différents comités et commissions. Elle a l'impression qu'on traite plusieurs fois le même sujet et qu'il n'y a pas de communication entre les différentes instances.

M Le Maire précise qu'une charte de fonctionnement existe dans le règlement intérieur du conseil municipal. Les objectifs de chaque instance sont fixés par les présidents et les membres des comités ou commissions. Des propositions sont ensuite présentées au Conseil Municipal.

Clémence ATTANASIO redit qu'il manque du lien et que les sujets sont redondants.

Jean Pierre COCHARD estime que certains thèmes sont en effet transversaux. Des outils à venir notamment en urbanisme nous aideront à être plus efficaces.

Martin MAVOUNGOU rappelle que des sujets sont traités dans plusieurs comités ou commissions. Comment faire pour être plus efficaces ?

Jean Ludovic CHEVIAKOFF remarque que le Groupe « Agir ensemble » a sans doute plus cette sensation que le groupe « Pour Saint Genis Tous Unis » car ils ne sont que 4 au lieu de 23.

Joëlle ROCHE indique qu'un compte rendu de chaque instance est envoyé à tous les conseillers ce qui permet d'être correctement informé. Il est évident qu'on peut traiter un thème précis en organisant des groupes inter commissions.

6 - Sur le site de Chapoly, les déchets s'accumulent. Quelles actions peut-on envisager ?

M Le Maire explique que le préfet a réagi en interpellant le major de gendarmerie qui a lui-même interrogé M Le Maire. Il lui a rappelé que la Police Municipale n'intervenait pas sur ordre du Préfet.

Clémence ATTANASIO demande pourquoi on ne peut pas intervenir en tant que mairie.

M Le Maire réplique que c'est un site privé de l'Etat. La seule solution serait de prendre un arrêté de péril. Mais dans ce cas-là si l'Etat propriétaire ne réagit pas c'est la commune qui est tenue de faire les travaux de mise en sécurité et d'avancer l'argent. Dans un cas précédent il a fallu 12 ans pour se faire rembourser. Et la somme que représente cette mise en conformité est beaucoup trop importante pour la commune.

Martin MAVOUNGOU demande si on ne pourrait pas agir sur la voirie.

M Le Maire répond que c'est une voie métropolitaine.

Martin MAVOUNGOU demande si l'on pourrait mettre des plots à l'entrée de la voie pour empêcher les camions de venir déposer les déchets..

M Le Maire rappelle qu'il s'agirait d'une entrave à la circulation publique. Des entreprises sont desservies par cette voie de même que le CHUDA.

Jean Yves MARTIN indique que par sécurité on est obligé de laisser l'accès.

En l'absence d'autres questions ou interventions des membres du conseil municipal, M. le Maire donne la parole au public :

Un habitant : Stops et Cédez le passage non respectés (Rue de l'Eglise et Caisse d'Epargne)

Jean Ludovic CHEVIAKOFF précise qu'on a déjà abordé ce thème. On ne peut pas mettre la Police Municipale derrière chaque habitant. C'est une question de civisme.

L'habitant demande si un système de dos d'âne pourrait être envisagé.

*Jean Ludovic CHEVIAKOFF répond que la Métropole ne souhaite plus en installer (pollution sonore).
M Le Maire conclut avec humour que lorsque la Police Municipale sera installée à la caisse d'Epargne les automobilistes seront peut-être plus attentifs. au moins sur ce stop.*

M Le Maire annonce le départ d'Anthony PAQUIEN DGS pour un poste dans les Alpes Maritimes. Il remercie ce dernier pour son investissement au service de la commune pendant ses années de présence et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires de la part des membres du conseil municipal et du public, Monsieur le Maire lève la séance à 21h 40 minutes.

Un habitant : Stops et Cédez le passage non respectés (Rue de l'Eglise et Caisse d'Epargne)

Jean Ludovic CHEVIAKOFF précise qu'on a déjà abordé ce thème. On ne peut pas mettre la Police Municipale derrière chaque habitant. C'est une question de civisme.

L'habitant demande si un système de dos d'âne pourrait être envisagé.

Jean Ludovic CHEVIAKOFF répond que la Métropole ne souhaite plus en installer (pollution sonore).

M Le Maire conclut avec humour que lorsque la Police Municipale sera installée à la caisse d'Epargne les automobilistes seront peut-être plus attentifs. au moins sur ce stop.

M Le Maire annonce le départ d'Anthony PAQUIEN DGS pour un poste dans les Alpes Maritimes. Il remercie ce dernier pour son investissement au service de la commune pendant ses années de présence et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires de la part des membres du conseil municipal et du public, Monsieur le Maire lève la séance à 21h 40 minutes.

SIGNATURE DES 26 MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 25 MARS 2021 :

Clémence ATTANASIO 	Martine BERNIER 	Françoise BOUVIER 	Céline CUCUMEL 
Marine EVRARD 	Myriam MAZARD 	Solange PAOLI 	Martine PEREZ 
Joëlle ROCHE 	Carole SCHIEPAN 	Dominique SINAY, 	Anne Sophie SUCHEL-JAMBON 
Jean Ludovic CHEVIAKOFF 	Jean-Pierre COCHARD 	Thierry COUEDEL 	Didier CRETENET 
Joffrey DUPOIZAT Pouvoir J. ROCHE 	Xavier FAYOLLE Pouvoir S. VIGNON 	Pascal GUCHER, 	Serge LAFaurie 
Jean Yves MARTIN 	Martin MA VOUNGOU 	Pierre REBOURG 	Vincent SMETS 
Michel VERROQUET, 	Serge VIGNON 		